

# **ASSEMBLEE GENERALE de LEASM 2019-2020**

## **Samedi 19 Septembre 2020 à 14h30 h à la médiathèque**

### **RAPPORT MORAL**

En raison de la fermeture de la Maison des Associations, toutes nos réunions, rencontres ou évènements ont eu lieu à la médiathèque qui nous accueille gratuitement : nous remercions tout le personnel et en particulier la directrice, Isabelle Schoepfer, qui met tout en œuvre pour faciliter l'activité de l'association.

Les conditions sanitaires nous ont obligés à reporter notre AG qui aurait dû se tenir le 4 avril 2020. En conséquence, le rapport moral est modifié et tient compte de la période allant jusqu'à la rentrée de septembre 2020.

Nos séances de lecture ont été stoppées dès le confinement début Mars. Cependant, quelques réunions ont eu lieu en juin soit en présentiel dans des jardins, en respectant les consignes de sécurité, soit par vidéo. Les contacts se sont maintenus et les réunions ont repris en septembre sous l'une ou l'autre forme ou même combinée en respectant le choix des personnes.

Nos activités ont aussi été perturbées

- Le nombre des adhésions après la Journée des Associations de septembre 2019 est en légère augmentation. Les arrivées et départs seront rapportés par les animateurs de chacun des groupes.  
A ce jour, nous sommes 72 membres répartis dans les dix groupes.
- Cette année, LEASM a vu le dédoublement du groupe « Polar » en raison du nombre trop important de participants : le deuxième groupe « Polar 2 » est animé par Sylvie B. et se réunit le dimanche à 17h. Quatre personnes du groupe « Polar 1 » ont rejoint ce groupe ainsi que 2 nouveaux arrivants.
- Le groupe « Essais », également en surnombre, a choisi de dédoubler le groupe et de faire une réunion par mois avec la moitié du groupe, au lieu d'une tous les deux mois, toujours animée par Elisabeth B.-S. A cause du confinement, cette configuration de réunion n'a eu lieu qu'une fois et sera modifiée dès la première réunion d'octobre 2020.
- Un certain nombre d'animateurs ont démissionnés : les nouveaux candidats se présenteront au moment de l'exposé de l'activité de chacun des groupes.

### **Evènements 2019-2020**

**Journée des Associations** en septembre 2019. Suite à cette journée, une réunion d'information a eu lieu le 15 octobre à la médiathèque et a permis l'inscription d'une dizaine de nouveaux membres.

Pour l'année 2020, cette manifestation a eu lieu le 6 septembre et nous avons recueilli les noms de possibles candidats qui choisiront leur(s) groupe(s), après présentation de l'activité des différents groupes à la suite de cette AG.

**Nuit de la Lecture** : 19 janvier 2020 à la médiathèque. LEASM a lu des textes écrits par des jeunes dans le cadre d'« Ecrivains en herbe » organisé par RELAI jeunesse. Nous avons également présenté nos coups de cœur de l'année.

**La Séance publique** aurait dû avoir lieu le samedi 28 avril 2020 à la médiathèque avec comme invité Daniel Maximin, poète, romancier, essayiste, originaire des Antilles. Il devait nous parler de la nécessité du langage poétique.

**Promotions/communication 2018-2019** : Joëlle assure les relations avec le théâtre de Saint-Maur, la Médiathèque, la Mairie, en particulier pour les annonces dans le bulletin municipal.

**Site Internet et listes des adhérents** : Corinne continue à effectuer la mise à jour des listes google ou framaliste pour chacun de nos groupes. Nous envisageons une modification des listes.

### **Gestion des livres achetés par LEASM**

Consigne Sanitaire.

### **Perspectives et programme 2020-2021**

- **Séance publique 2021** :
- **Nuit de la Lecture 2021** : La médiathèque nous a invités à participer en janvier 2021

Vote du Rapport Moral à l'unanimité.

## **RAPPORT FINANCIER 2019**

### **Produits**

Le montant des cotisations est en progression par rapport à 2018 et s'est élevé à 1 105 € pour 72 cotisants (deux cotisations 2018 ont été encaissées en 2019), contre 846 € pour 64 membres. Cette différence s'explique par deux faits : le montant des cotisations a été réévalué en 2019 à la somme de 15 €, et le nombre de cotisants a augmenté.

La subvention de la Mairie de Saint-Maur d'un montant de 300 €, est restée identique à celle de 2018 et à celles des années précédentes.

**Le total des recettes s'est élevé à 1 405 EUR.** Auquel il convient d'ajouter un report 2018 de 875,30 €.

### **Charges**

Les charges, d'un montant de 1 073,01 €, elles sont en nette augmentation par rapport à 2018. Elles se ventilent comme suit :

Promotion	10 €	Participation à la journée des associations
achat livres	275 €	
Achats divers	202 €	Tracts et marques page
Assurance & divers	107 €	
Site LEASM	84 €	
Séance publique	337 €	Flyers, boissons, repas de l'intervenant et contribution pour l'institut Veblen
Frais de tenue de compte	59 €	Montant 1 <sup>er</sup> trimestre 13,5 € puis 15 € par trimestre

**Total des charges 1 074 €** arrondi à l'unité supérieure

A la demande de l'intervenant de la séance publique, la somme de 200 € a été versée à l'institut Veblen, le chèque a été encaissé début 2020  
Les achats de livres ont été plus importants que l'année dernière.

### **Résultat**

Compte tenu des éléments cités plus hauts, nous terminons l'année avec un solde positif de 1 207 €

### **Budget prévisionnel 2020**

Compte tenu du montant très positif du solde du compte 2019, nous n'avons pas demandé de subvention pour l'année 2020. Cela n'impacte pas la possibilité d'obtenir une subvention lors d'une année ultérieure.

Les frais bancaires de la Banque Postale sont passés de 13,5 € par trimestre en 2018 à 15 € en 2019 puis 25 € en 2020. Pour cette raison nous avons changé la nature du compte au sein de la Banque Postale à compter du 1<sup>er</sup> février 2021, ce qui nous permettra de n'avoir que 6,5 € de frais de compte par mois.

Il est envisagé de se rapprocher d'autres banques afin de connaître leurs conditions, sachant que le compte de LEASM, hors période d'encaissement des chèques de cotisations connaît relativement peu de mouvement.

Le prévisionnel des dépenses, hors interruption due au Covid devait se ventiler comme suit, pour un montant prévisible de 1 600 € :

- Achats, principalement de livres, pour 600 €
- Services extérieurs (dont assurances, frais financiers, abonnement au site internet location d'emplacement Journée des associations, collation suite à AG) 500 €
- Charges exceptionnelles pour 500 €

La rubrique charges exceptionnelles n'est plus d'actualité.

La rubrique services extérieurs est diminuée des frais de collation.

La rubrique achats de livres sera d'un montant inférieur à 600 €.

Les finances sont saines.

Vote du Rapport Financier à l'unanimité.

## **ELECTION DE MEMBRES DU BUREAU**

A la suite de la démission d'Alain C., secrétaire du Bureau, un appel à candidature a été lancé au niveau de tous les adhérents de LEASM. Yves R. s'est présenté et a été élu à l'unanimité.

Les animateurs de chaque groupe peuvent participer de droit au Bureau, s'ils le désirent.